

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL  
AU COURS DE LA REPRISE DE SA QUARANTE ET UNIEME SESSION**

---

**1185 (XLI). Colloque international  
sur le développement industriel**

**A**

LANGUES DE TRAVAIL DU COLLOQUE

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant sa résolution 1180 (XLI), en date du 5 août 1966, concernant les colloques régionaux et internationaux sur le développement industriel,*

*Décide de modifier comme suit l'article 14 du projet de règlement intérieur du Colloque international sur le développement industriel figurant à l'annexe II de la résolution susmentionnée :*

*"L'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues de travail du Colloque."*

*1447ème séance plénière,  
15 novembre 1966.*

**B**

COMPTES RENDUS DU COLLOQUE

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant réexaminé la question des comptes rendus analytiques du Colloque international sur le développement industriel,*

*Décide de modifier comme suit l'article 16 du projet de règlement intérieur du Colloque :*

*"Les séances plénières font l'objet de comptes rendus analytiques."*

*1448ème séance plénière,  
16 novembre 1966.*

**C**

DATE ET LIEU DE RÉUNION DU COLLOQUE

*Le Conseil économique et social*

*Décide que le Colloque international sur le développement industriel se tiendra à Athènes en décembre 1967.*

*1451ème séance plénière,  
17 novembre 1966.*

**1194 (XLI). Dissolution du Comité  
du développement industriel**

*Le Conseil économique et social,*

*Prenant note des résolutions 2089 (XX) et 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1965 et 17 novembre 1966, relatives à la création*

*de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,*

*Décide de dissoudre le Comité du développement industriel.*

*1459ème séance plénière,  
21 décembre 1966.*

**1188 (XLI). Rapport du Conseil du commerce  
et du développement**

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement<sup>1</sup>,*

*1. Transmet ce rapport à l'Assemblée générale ;*

*2. Appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les commentaires et les observations ayant trait à la question qui figurent dans le rapport du Conseil économique et social sur la reprise de sa quarante et unième session<sup>2</sup>.*

*1451ème séance plénière,  
17 novembre 1966.*

**1191 (XLI). Rapport du Fonds monétaire  
international**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte avec satisfaction du rapport du Fonds monétaire international<sup>3</sup>.*

*1456ème séance plénière,  
19 décembre 1966.*

**1192 (XLI). Rapport de la Banque internationale  
pour la reconstruction et le développement  
et de l'Association internationale de développe-  
ment, et rapport de la Société financière  
internationale**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte avec satisfaction du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développe-*

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 15 (A/6315/Rev.1).

<sup>2</sup> Ibid., Supplément No 3A (A/6303/Add.1).

<sup>3</sup> Fonds monétaire international, Annual Report of the Executive Directors for the Fiscal Year ended April 30, 1966 (Washington [D. C.]). Communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4282.